**Team Noyon Triathlon**

REGLEMENT

**Article 1 :**

Tout engagement implique que chaque participant ait pris connaissance du présent règlement et en respecte les clauses et conditions dans leur intégralité. La signature de la feuille d’engagement vaut pour acceptation dudit règlement.

**Article 2 :**

Le Run&Bike du Mont St Siméon du 12 novembre 2017, est ouvert pour tout public. Il se déroulera au STADIUM CŒUR DE PICARDIE et dans le bois du Mont St Siméon à NOYON.

Il est ouvert aux licenciés FFTRI et aux non licenciés à partir mini-poussin (6ans), ayant présenté ou envoyé une copie de leur licence pour les premiers nommés ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique **« de la CAP et du VTT en COMPETITION »** ou **« Absence de contre-indications à la pratique du sport en COMPETITION »** de moins d’1 an à la date de l’épreuve pour les seconds nommés **+ le PASS COMPETITION à compléter.**

(Les certificats seront conservés par l’organisation !!).

Ces pièces sont à présenter le jour de l’épreuve. Les licenciés FFTRI pourront être amenés à présenter une pièce d’identité. Les mineurs devront obligatoirement présenter l’autorisation parentale signée.

**Article 3 :**

Lorsque l’équipage s’élancera sur le parcours, les relais entre les deux athlètes **se feront de main à main** et ces derniers devront se trouver côte à côte ainsi que sur les zones de contrôle (25 à 50 m).

**Seuls les VTT seront admis** (VTC, cyclo-cross… ou autres cycles ne seront pas acceptés).

Les points de contrôle et les passages sur la ligne d'arrivée à chaque tour doivent être obligatoirement franchis ensemble.

Aucune aide extérieure n'est autorisée.

**Le casque à coque rigide est obligatoire** pour les deux athlètes et un maillot de couleur identique pour l’équipe est recommandé pour facilité l’arbitrage.

Les dossards seront portés sur le devant de chaque athlète (prévoir 3 épingles à nourrice minimum si pas de ceinture porte dossard 3 points fixations).

L’équipage se déplacera sur le côté droit du parcours, de façon à laisser la gauche pour les dépassements en toute sécurité. Un seul concurrent n’est autorisé sur le vélo.

Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

Les concurrents devront respecter les zones de propreté, la nature, le balisage du circuit, ainsi que le code de la route et les différents arrêtés municipaux (**aucun déchet ne devra être jeté sur la voie publique**).

Un ravitaillement sera présent sur la zone d’arrivée.

L’organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires (premier départ prévu 9H00 pour l’épreuve XS), neutraliser la course, voire annuler l’épreuve en cas de force majeure.

Pour qu’une équipe soit classée, la ligne doit être franchie par les coéquipiers et le vélo.

Le temps du dernier concurrent de l’équipe à passer la ligne d’arrivée servira de référence au classement.

**Article 4 :**

**Pour la course XS**: L’un des équipiers prendra le départ pour une boucle de CAP seul, le partenaire vététiste attendra le retour du coureur à son emplacement dans l’aire de transition avec le VTT en main avant de partir ensemble.

**Pour la course S**: L’un des équipiers prendra le départ pour une boucle de CAP seul (env :2,2 Km), son partenaire vététiste pendra au retour du coureur à son emplacement dans l’aire de transition le départ pour 1 boucle VTT seul (env : 5 Km) changement OBLIGATOIRE à la première transition, dès son retour dans l’aire de transition les 2 équipiers partiront ensemble pour 2 boucles de R&B (env :10Km).

**Pour les courses JEUNES**: Les 2 équipiers prendront le départ pour une boucle de CAP ensemble, de retour à leur emplacement dans l’aire de transition ils partiront ensemble pour effectuer leurs parcours R&B.

Les VTT seront tenus également en main dans toute l’aire de transition durant la course à chaque passage sur le STADIUM. « Zone de contrôle »

**Article 5 :**

Les organisateurs mettent à disposition un grand parking, des vestiaires, douches chauffées, WC et une aire de lavage vélo. Ils déclinent toute responsabilité en cas de dégradations, vols ou pertes de matériels. Les participants ne pourront en aucun cas se retourner contre l’organisation suite à un accident dû au non-respect du présent règlement ou consécutif à un mauvais état de santé.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence FFTRI et par le pass-compétition pour les non licenciés FFTri pour ce jour.

**Article 6 : Les PASS-COMPETITION**

Les dossiers devront être complets et lisibles pour valider l’inscription :

* Pour les licenciés FFTri fournir une photocopie de la licence en cour de validité.
* Pour les licences FFTri loisir fournir une photocopie avec la mention « certificat médical compétition » + Pass-compétition (rempli).
* Pour les non-licenciés FFTri fournir un certificat médical de moins d’1 an avec la mention « pratique du sport en compétition » + le Pass-compétition (rempli).

**Article 7 :**

Tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing d’avant course (1/4 avant leur départ respectif) et respecter les consignes de course. La course est arbitrée suivant le règlement FFTRI.

1ère course 9h00 (**parcours XS**) (à partir de minime et +)

2ème course 10h15 (**10 à 13 ans**) Pupille/benjamin

3ème course 10h45 (**6 à 9 ans**) poussin/mini-poussin

4ème course 11h15 (**parcours S**) (à partir de cadet et +)

**Article 8 :**

**Horaires**:

* Remise des dossards et inscriptions à partir de 8h00 au stadium CŒUR DE PICARDIE le dimanche 12 novembre 2017.
* Clôture des inscriptions courses jeunes à 10h00 (10h30 pour la course S).
* Briefing à ¼ d’heure avant chaque épreuve.
* 1er Départ 9h00.
* Récompenses à l’issue des courses.

**Article 9 :**

DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription restent acquis en cas de désistement\* et en cas de forces majeur (ex : attentats, préfecture, municipalité…) indépendant de notre volonté.

**Date limite des inscriptions par correspondance le 9 novembre 2017**

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de **TEAM NOYON TRIATHLON**.

*Remboursement des frais*

\*Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée d'un certificat de non aptitude physique avant l’épreuve.

Les inscriptions sont à retourner à :

**THUILLIER Corinne**

**Run & Bike du Mont St Siméon**

**255 Rue du Marais Triomphe**

**60400 SALENCY**

**Article 10 :**

UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE :

Chaque concurrent autorise expressément l'association TEAM NOYON TRIATHLON à utiliser ou à faire utiliser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Run & Bike en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Article 11:**

Les résultats seront disponibles sur le site de [**http://noyontriathlon.com/**](http://noyontriathlon.com/)

et [**https://www.facebook.com/groups/1582562115310464/**](https://www.facebook.com/groups/1582562115310464/)

**Article 12 :**

Tout participant ou accompagnant devra respecter les lieux et jeter ses déchets dans les poubelles de tir sélectif et mis à leur disposition.

**RENSEIGNEMENTS D’ENGAGEMENT**



